DÉCISION DE LA COMMISSION

du 20 décembre 1985

modifiant la décision 84/520/CEE, relative à l'octroi d'un concours financier dans le cadre des mesures particulières d'intérêt communautaire en matière d'infrastructure de transport

(Le texte en langue allemande est le seul faisant foi.)

(85/636/CEE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1889/84 du Conseil, du 26 juin 1984, instituant des mesures particulières d'intérêt communautaire en matière d'infrastructure de transport (1), et notamment son article 4,

après avoir obtenu l'avis du comité mentionné à l'article 7 dudit règlement,

considérant que l'application sur ladite dépense du taux de 60 % de financement communautaire maximal rend nécessaire l'ajustement du concours financier attribué par la décision 84/520/CEE (2) à ces projets, le concours financier total restant inchangé;

considérant que les conditions mentionnées dans ledit règlement pour l'octroi d'un concours financier sont remplies,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le tableau annexé à la décision 84/520/CEE est remplacé par le tableau annexé à la présente décision.

Article 2

La république fédérale d'Allemagne est destinaire de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 20 décembre 1985.

Par la Commission

Stanley CLINTON DAVIS

Membre de la Commission

(1) JO n° L 177 du 4. 7. 1984, p. 4.
(2) JO n° L 290 du 7. 11. 1984, p. 25.

ANNEXE

Numéro du projet	Nom du projet ou de la mesure	Type du projet ou de la mesure	Dépense publique du 1er janvier 1983 [en millions d'Écus (1)]	Pourcentage des financements communautaires [total par rapport à (4)]	Soutien conformément au règlement (CEE) n° 1889/84 [en millions d'Écus]
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
D 1	Chemin de fer: la nouvelle section à trois voies de la ligne Buchholz — Rotenburg	Nouvelle section sur la ligne ferroviaire Hambourg—Münster	13,87 (1984)	54	7,4
D 2	Autoroute: nouveau pont sur la Sûre	Nouveau pont sur l'autoroute entre la république fédérale d'Allemagne et le Luxembourg	4,41 (1984)	59	2,6
					Total: 10

(1) Taux de change: 1 Écu = 2,23296 DM.